



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE



EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Strasbourg, 20 mars 2007

T-FLOR (2007) 3

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE – Convention de Florence –

CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR « LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE »

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg
22-23 mars 2007

Salle 1

*Document du Secrétariat Général de la Division de l'Aménagement du territoire et du paysage
Direction de la Culture et du patrimoine naturel et culturel*

Présentation de l'objet de la Conférence

Adoptée à Florence (Italie) le 20 octobre 2000 et entrée en vigueur le 1^{er} mars 2004, la Convention européenne du paysage a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. La Convention est le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen. Elle s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne donc de la même façon les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

La Convention représente une importante contribution à la mise en œuvre des objectifs du Conseil de l'Europe, qui sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, la prééminence du droit ainsi que de rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société de l'Europe. En prenant en compte les valeurs paysagères, naturelles et culturelles du paysage, le Conseil de l'Europe cherche à préserver la qualité de vie et le bien-être des Européens.

Au 20 mars 2007, 26 Etats ont ratifié la Convention : Arménie, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, « l'Ex-République yougoslave de Macédoine », Lituanie, Luxembourg, Moldova, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, République slovaque, Royaume-Uni, Slovénie, Turquie, Ukraine.

8 autres Etats l'ont signée : Azerbaïdjan, Espagne, Grèce, Hongrie, Lettonie, Malte, Suède, Suisse.

La Conférence a pour objet de présenter à l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe, aux Etats observateurs et aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, l'état d'avancement des travaux tendant à la mise en œuvre de la Convention et de traiter des questions pratiques posées, suite à son entrée en vigueur.

* * *

JEUDI 22 MARS 2007

<i>Session d'ouverture</i>

9.00-9.30 *Accueil des participants*

9.30-10.00

Allocutions d'ouverture

Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Directrice Générale de l'Éducation, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport, Représentante du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

M. Enrico BUERGI, Président de la Conférence de la Convention européenne du paysage à l'occasion de son entrée en vigueur

Mme Eleonora PETROVA-MITEVSKA, Représentante du Comité des Ministres, Présidente du Groupe de Rapporteurs sur l'Éducation, la Culture, le Sport, la Jeunesse et l'Environnement (GR-C)

M. Etienne VAN VAERENBERGH, Vice-président de la Commission du développement durable du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Election du/de la Président(e) et du/de la Vice-Président(e) de la Conférence

10.00-10.30 *Pause*
Conférence de presse

10.30-12.30

Adoption de l'ordre du jour

[Document pour décision : T-FLOR (2007) 3]

Session 1 – Avancées de la coopération européenne**1. Eléments d'information**

- Mise en œuvre de l'article 10 par. 1 de la Convention, relatif au suivi de la mise en œuvre de la Convention
- Suivi de la Recommandation de l'Assemblée parlementaire relative au paysage
[Document pour information : T-FLOR (2007) 4]
- Conclusions des réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage
[Document pour information : T-FLOR (2007) 5]

– «*Des paysages pour les villes, les banlieues et les espaces péri-urbains*» (article 5, d. de la Convention), 16-17 juin 2005, Cork, Irlande
 – «*Paysage et société*» (préambule de la Convention), 11 et 12 mai 2006, Ljubljana, Slovénie
 – «*Les objectifs de qualité paysagère, de la théorie à la pratique*» (article 6 de la Convention, C, D, E), 28 et 29 septembre 2006, Gironne, Espagne

- Conclusions des Séminaires nationaux d'information sur la Convention européenne du paysage
[Document pour information : T-FLOR (2007) 6]

– Séminaire sur «*L'aménagement du territoire et le paysage*», Moscou, Fédération de Russie, 26-27 avril 2004
 – Séminaire sur «*Le développement territorial et la Convention européenne du paysage*», Tulcea, Roumanie, 6-7 mai 2004
 – Séminaire sur «*La contribution de l'Albanie à la mise en œuvre Convention européenne du paysage*», Tirana, Albanie, 15-16 décembre 2005

- Publications

– «*Paysage et développement durable : les défis de la Convention européenne du paysage*», Editions du Conseil de l'Europe, 2006
 – «*Le paysage à travers la littérature*», *Naturopa/Culturopa*, n° 103, 2005 (numéro spécial Convention européenne du paysage)
 – Actes des réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage
 – Actes des séminaires nationaux d'information sur la Convention européenne du paysage

- Site Internet de la Convention européenne du paysage

12.30-14.30 *Déjeuner*

14.30-16.30

2. Présentation d'initiatives nationales et régionales en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (Chapitre III, articles 7, 8 et 9)

[Document pour information : T-FLOR (2007) 7– Fiches synthétiques de présentation de politiques de paysage menées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe]

[Document pour information : T-FLOR (2007) 13 - Interventions]

Communications des délégations des Etats participants.

16.00-16.30 *Pause*

16.30-17.30

3. Présentation d'activités des organisations gouvernementales et non gouvernementales vouées à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

[Document pour information : T-FLOR (2007) 13 - Interventions]

Communications de délégations d'organisations gouvernementales et non gouvernementales.

18.00-19.30 *Réception officielle au Restaurant Bleu du Palais de l'Europe*

VENDREDI 23 MARS 2007

9.00-10.30

Session 2 – Nouveaux instruments de mise en œuvre de la Convention

1. Projet de document « Orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage »

[Document pour discussion : T-FLOR (2007) 8]

10.30-11.00 *Pause*

11.00-12.30

2. Intégration du paysage dans les politiques nationales

– Paysage, villes et espaces péri-urbains et suburbains

[Document pour information : T-FLOR (2007) 9]

– Paysage et infrastructures de transport : les routes

[Document pour information : T-FLOR (2007) 10]

12.30-14.30 *Déjeuner*

14.30-15.30

3. Projet de Règlement du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (article 11 de la Convention) – Discussion sur le document à soumettre au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

[Document pour discussion : T-FLOR (2007) 11]

15.30-16.00 *Pause*

16.00-17.00

4. Echange de vues sur le Programme d'activités 2007

[Document pour discussion : T-FLOR (2007) 12]

5. Divers

Session de clôture

17.00-17.30

Conclusions de la Conférence et suite des travaux

par le Président de la Conférence

Clôture de la Conférence

par le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe